

Mairie de Mirabel aux Baronnie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
Séance du mercredi 12 octobre 2016 à 18 heures 30

Présidence : Christian CORNILLAC, Maire.

Secrétaire de séance : Nathalie ZAMORA.

Présents : Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Francis BRUSSEAU, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Brigitte DUPRAT, Franck DUVAL, Anne GIOVANELLI, Stéphanie MONTAUD, Jean-Louis PASCAL, Nicolas PONZO, Élisabeth TROLET, Nathalie ZAMORA.

Absents excusés et représentés : Martine FÉRIAUD (pouvoir à Laurent DONZET), Laurence VILLEMEN (pouvoir à Christian CORNILLAC).

Absents excusés : Stéphane ALLAIS, Michel BRÉMOND.

Absents : /.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 octobre 2016.

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 15 + 2 pouvoirs.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Zamora est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016

Les conseillers présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour joint à la convocation est adopté à l'unanimité. Le Maire propose, et le Conseil municipal accepte à l'unanimité, d'ajouter deux questions à l'ordre du jour : une motion pour le CTD de Nyons, modification de l'emploi non permanent créé le 22 septembre 2016 et avenant au contrat.

4. Création du centre communal d'action sociale de Mirabel (CCAS)

Après sa réunion du 5 octobre avec les quatre référents (M. Bérenger et Mmes Diasparra, Duprat et Montaud), le Maire propose l'adoption des statuts et la création du CCAS de Mirabel, avec un conseil d'administration de neuf membres, le Maire, quatre conseillers et quatre membres nommés parmi des associations départementales représentatives dans le domaine du handicap, de l'exclusion, de la famille et des retraités et personnes âgées. Mme Duprat fait savoir que Mme Micheline Robert représentera le domaine des retraités et personnes âgées au titre de l'ADMR.¹

Après avoir pris connaissance du projet de statuts et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les statuts et crée le CCAS de Mirabel.

5. Élection des membres élus du Conseil d'administration du CCAS

Le Maire présente la liste unique : M. Bérenger et Mmes Diasparra, Duprat et Montaud. À bulletin secret, la liste est élue à l'unanimité.

6. Projet de classe de découverte pour deux classes de l'école primaire en mars 2017

¹ ADMR : Aide à Domicile en Milieu rural.

Le Maire expose que les enseignantes de deux classes de l'école primaire proposent d'organiser une classe verte (croisière fluviale) du 20 au 25 mars 2017. Il présente le devis. Il en coûtera 10 000 euros à la Mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

7. Aménagement du café de France – Attribution des marchés

Le Maire et le Premier Adjoint exposent que les entreprises ont été consultées, début juillet, par un avis d'appel public à la concurrence, pour l'aménagement et la mise aux normes du café de France. Elles ont déposé leur meilleure offre courant août. Lors de l'ouverture des plis, il a été constaté que seules quatre entreprises avaient soumissionné : Ricou (St-Cécile) et Suze Bâtiment (Suze) pour le gros-œuvre, ETE (L'Isle) et MA Clim (Buis) pour l'électricité, deux lots étant infructueux, la plomberie et la peinture.

Une négociation s'est engagée avec les quatre entreprises ayant soumissionné. Après sollicitation, deux entreprises ont présenté une offre pour la plomberie, Faure (Nyons) et Padilla (Mirabel), une seulement pour la peinture, Giacomino (Nyons).

Ils proposent, pour les lots n° 1 et 3, de retenir les entreprises les mieux notées, les lots n° 2 et 4 ne sont pas notés, s'agissant d'une négociation après appel d'offres infructueux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les marchés à :

- | | | |
|-----------------------|------------------------|--------------------------------------|
| <u>1° Gros-œuvre</u> | | |
| - Ricou : | prix = 304 655,25 € HT | Note = 18,40 (meilleure note) |
| <u>2° Plomberie</u> | | |
| - Padilla : | prix = 22 340,90 € HT | |
| <u>3° Électricité</u> | | |
| - MA Clim : | prix = 25 870,10 € HT | Note = 13,02 (meilleure note) |
| <u>4° Peinture</u> | | |
| - Giacomino : | prix = 5 595,20 € HT. | |

8. Renouvellement pour un an d'un contrat de 6 heures par semaine au service administratif

Le Maire et le Premier Adjoint exposent que l'adjoint administratif de 2^e classe titulaire à 17 heures 30 par semaine, est aussi contractuel à 6 heures. Ils proposent de renouveler son contrat au 1^{er} décembre pour un an.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi de 6 heures par semaine pour un an et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat.

9. Renouvellement pour un an d'un contrat d'intervenant aux TAP²

Le Maire rappelle qu'une intervenante en théâtre est salariée par la Mairie depuis plus d'une décennie. Il propose de renouveler son contrat aux conditions actuelles pour la saison scolaire.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'approuve et donne pouvoir au Maire pour le signer.

10. Aménagement de la traverse du village – Demandes de subvention pour l'assainissement

Le Maire et le Premier Adjoint exposent que, pour l'aménagement de la traverse du vil-

² TAP : temps d'activités périscolaires.

lage, les travaux d'assainissement sont évalués à 327 450 € HT, et les travaux d'eau pluviale, à 277 500 € HT ; au tout s'ajoutent 15 % de divers et imprévus. Le Premier Adjoint précise que le dossier doit être déposé à l'Agence de l'Eau au 31 octobre. Ils proposent de demander à l'Agence de l'Eau et au Conseil général une subvention au plus fort taux possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et demande au Conseil départementale et à l'Agence de l'Eau une subvention au plus fort taux possible.

11. Aménagement de la traverse du village – Mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat du Rieu (eau potable)

Le Maire et le Premier Adjoint exposent que, pour l'aménagement de la traverse du village, les travaux d'eau potable sont évalués à 267 750 € HT, à quoi s'ajoutent 15 % de divers et imprévus. Ils proposent de signer avec le Rieu une convention de mandat pour que Mirabel fasse réaliser les travaux et paye les entreprises pour le compte du Rieu, à charge pour le Rieu de financer l'opération à 100 %.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'approuve et donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre l'exécution.

12. Redevance d'assainissement – Convention avec le Syndicat du Rieu (eau potable)

Le Maire et le Premier Adjoint exposent que le Rieu perçoit les redevances d'assainissement pour le compte de Mirabel sur les factures d'eau et d'assainissement. Il reverse en principe, en tant que redevances d'assainissement, non pas les montants facturés aux abonnés, mais les montants payés par les abonnés ; or la gestion des impayés est difficile et pour partie hors de contrôle du Rieu. Aussi ils proposent qu'il reverse à Mirabel le montant émis réduit de 2,40 %, c'est-à-dire du taux moyen au 31 décembre des impayés de l'année antérieure (moyenne lissée sur six ans). Le Rieu reverserait donc 97,60 % des redevances d'assainissement facturées aux abonnés.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'approuve et donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre l'exécution.

13. Convention Panier solidaire avec le CCAS de Nyons

Le Maire rappelle le fonctionnement de l'épicerie sociale de Nyons. Il propose de renouveler avec le CCAS de Nyons la convention Panier solidaire. Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour la signer.

14. Rapports 2015 sur l'eau potable et l'assainissement (prix et qualité des services)

Le Premier adjoint présente les rapports 2015 du Rieu pour l'eau potable et de Mirabel pour l'assainissement. Il souligne que le volume produit a augmenté en 2015 et sans doute en 2016. En 2015, le réseau principal de la station de pompage jusqu'à la route de Villedieu a été refait à neuf. Le rendement du réseau est à 80,60 %. Quant à la station d'épuration, elle fonctionne bien, il n'y a presque plus d'odeur.

15. Décisions budgétaires modificatives

Le Maire expose que Mirabel a signé avec le Rieu une convention de mandat pour qu'elle fasse, pour le compte du Rieu et à ses frais 100%, les travaux d'eau potable place de la Libéra-

tion. C'est donc une dépense pour Mirabel équilibrée par une recette 100%. Il s'agit maintenant de payer le cabinet d'études pour son avant-projet. Il est proposé d'approuver une décision modificative au budget de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative.

16. Motion pour le maintien du responsable du CTD³ de Nyons

Le Maire expose que le Conseil départemental, à l'occasion d'un départ en retraite, ne voudrait pas conserver le poste de responsable du CTD de Nyons. Il propose une motion pour demander au Conseil départemental de maintenir le poste. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion proposée.

17. Avenant au contrat d'adjoint technique de 2^e classe pour des besoins en remplacement

En raison des formations et maladies, M. Donzet propose de faire un avenant au contrat d'adjoint technique de 2^e classe recruté après la création de l'emploi non permanent le 22 septembre 2016, en faisant passer son contrat de 10 heures par mois à 15 heures par semaine. Après avoir pris connaissance du projet d'avenant, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie à effet immédiat la durée de travail de cet emploi, et donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant et en suivre l'exécution.

18. Questions diverses

À l'occasion de l'aménagement du café de France, imminent, M. Corbel dit qu'il faut chercher un gérant et débattre du montant du futur loyer. M. Donzet dit qu'il faut décider de ce qui sera fait de l'ancien mobilier : vente ou don à des associations.

La Secrétaire de séance,
Nathalie ZAMORA



³ CTD : Centre technique départemental.